

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Première session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 4 - 6 février 1998

RAPPORTS D'ÉVALUATION

Point 5 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/98/5/2
11 février 2000
ORIGINAL: ESPAGNOL

RAPPORT RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE THÉORIQUE¹ RELATIVE À L'AIDE ALIMENTAIRE DU PAM AUX COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES D'AMÉRIQUE LATINE

RÉSUMÉ

Compte tenu de l'intérêt croissant qui est porté au développement rural des populations autochtones, le Bureau de l'évaluation a examiné les dossiers de deux projets d'appui aux communautés autochtones (au Mexique et en Colombie) et de deux projets réalisés dans des régions autochtones (Guatemala et Pérou). Sur la base des enseignements retirés de cette analyse, les éléments ci-après ont été considérés comme déterminants pour l'efficacité de l'assistance du PAM à ces groupes.

Le PAM doit:

- reconnaître qu'en orientant son assistance vers les communautés autochtones, il permet d'axer plus facilement les activités sur les couches de la population les plus affectées par la faim et par la pauvreté;
- adopter une stratégie spéciale en faveur des peuples autochtones, en adaptant ses interventions à leurs besoins. Cette stratégie devra être fondée sur: i) une politique délibérée du gouvernement de mettre en oeuvre des programmes tendant spécifiquement à promouvoir le développement rural des groupes isolés à forte composante autochtone; ii) la réalisation d'activités productives, qui sont les plus propres à l'application de la modalité vivres-contre-travail, et qui permettent au PAM de s'acquitter de son mandat essentiel, qui est d'éliminer la faim et la pauvreté; iii) un renforcement des groupements ancestraux et des méthodes traditionnelles d'entraide et une participation de ces groupements à la conception et à l'exécution des activités; iv) une planification des activités tenant compte de leur interdépendance avec l'environnement et avec les pratiques traditionnelles (qu'il s'agisse de pratiques de culture ou de gestion des sols et des eaux ou des connaissances relatives aux plantes et à la richesse génétique); et v) la création d'entités nationales ou internationales responsables de la diffusion du message technologique afin d'accroître durablement la production de denrées alimentaires de base.

¹ Cette étude théorique a été fondée sur une analyse des projets suivants: Mexique 3324 "Aide à l'enseignement et au développement rural des communautés autochtones", Colombie 2740 "Appui aux activités socio-économiques et aux activités de protection de l'environnement au sein des communautés autochtones", Pérou 5162 "Réhabilitation écologique des petits bassins hydrographiques dans les régions andines" et Guatemala 2587 "Activités de conservation des sols et des ressources agroforestières dans les régions déprimées".

Le présent rapport a été préparé par un économiste de la FAO et un fonctionnaire du Bureau de l'évaluation du PAM.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur du bureau de l'évaluation: Werner Kiene tel.: 6513-2029

Fonctionnaire chargé de l'évaluation: Yolanda González Coral tel.: 6513-2034

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 6513-2641).



INTRODUCTION

1. La contraction des ressources disponibles aux fins du développement en général et de l'aide alimentaire en particulier soulève un certain nombre de problèmes pour ce qui est de l'orientation future des activités d'aide alimentaire tendant à promouvoir la valorisation des ressources humaines ainsi que la manière dont cette aide devra être utilisée. Aussi le Bureau de l'évaluation du PAM a-t-il été chargé de coordonner cette étude thématique afin de tirer de l'expérience acquise des enseignements qui pourraient permettre au PAM de s'acquitter comme il convient de son mandat essentiel, qui est de secourir les populations qui vivent dans une pauvreté extrême et dans l'insécurité alimentaire.
2. L'on trouve en Amérique latine une forte concentration de populations autochtones dont une proportion considérable vit dans le dénuement, la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la marginalisation. Le PAM s'emploie depuis les années 70 à promouvoir la participation des groupes autochtones à ses activités sous une forme ou sous une autre. Cet effort a indubitablement aidé à identifier les types de stratégies à mettre en oeuvre pour aider ces groupes autochtones compte tenu de leurs traditions culturelles spécifiques, de leurs aspirations et de leur potentiel.
3. Cela étant, il a été décidé d'entreprendre une étude de deux projets d'aide à des communautés autochtones (au Mexique et en Colombie) ainsi que de deux projets réalisés dans des régions autochtones (au Guatemala et au Pérou). Cet examen a été fondé sur une analyse des documents suivants: problématique générale des populations autochtones en Amérique latine, résumés de projets, plans d'opérations, rapports partiels des bureaux de pays et rapports des missions d'évaluation et d'examen de la gestion. Cette analyse tendait à tirer de l'expérience acquise des enseignements spécifiques qui puissent être utiles pour les activités futures. Ces enseignements sont exposés dans le dernier chapitre du présent document, intitulé "Enseignements retirés et recommandations".

LES POPULATIONS AUTOCHTONES D'AMERIQUE LATINE

4. Selon les dernières estimations, les populations autochtones de l'Amérique latine et des Caraïbes représentent de 20 à 40 millions de personnes, inégalement réparties dans la région, soit près de 10 pour cent de la population de celle-ci. Les effectifs des populations autochtones qui vivent en Amérique latine ne sont pas connus avec précision par suite, pour une large part, de l'absence d'accord quant à la définition qui doit être donnée à ce concept (Burger, 1987), qui varie d'un pays à un autre selon les techniques de compilation de données utilisées (voir l'annexe). Normalement, les trois critères les plus souvent utilisés sont: la langue parlée, l'identification des groupes eux-mêmes et la concentration géographique. C'est ainsi que c'est la langue qui définit la population autochtone en Bolivie et au Pérou, l'identification des groupes eux-mêmes au Guatemala et la localisation géographique ou la concentration au Mexique. En Colombie, l'autochtone est défini comme étant une personne se considérant elle-même comme appartenant à un groupe ethnique déterminé ayant une tradition culturelle précédant la conquête espagnole et vivant sur le territoire occupé par sa communauté.
5. Indépendamment de leurs effectifs, deux importants facteurs démographiques caractérisent les populations autochtones d'Amérique latine: leur concentration géographique et leur diminution relative. Au moins 80 pour cent des populations autochtones de la région vivent dans cinq pays: Bolivie, Equateur, Guatemala, Mexique et Pérou, principalement dans les



régions rurales (Centre latino-américain de démographie (CELADE), 1992). En outre, l'on constate qu'un pourcentage toujours plus bas de ces populations a tendance à s'identifier avec les cultures autochtones (CELADE, 1992). L'Amérique latine peut être subdivisée en trois groupes de pays, selon la concentration des peuples amérindiens:

- a) Dans la **région andine** (Bolivie, Equateur et Pérou et certaines régions de la Colombie et du Chili) et en **méso-Amérique**, le pourcentage de la population autochtone est égal ou supérieur à celui de la population non autochtone.
 - b) En **Amérique centrale, en Amazonie et dans les régions continentales des Caraïbes**, les natifs constituent des minorités nationales et représentent un groupe clairement différencié et identifiable qui est concentré dans des secteurs importants des régions ou pays en question.
 - c) Au **nord du Mexique, dans le cône austral et dans les îles des Caraïbes**, les populations amérindiennes sont peu nombreuses et isolées.
6. En Amérique latine, les groupes autochtones ont suivi un processus progressif de ruralisation qui a entraîné la disparition de nombre de leurs traditions et caractéristiques d'origine amérindienne. Ce processus, pour des raisons historiques et sociales, a entraîné par le passé l'appropriation des terres autochtones, le démembrement de villages et de communautés, la perte des connaissances traditionnelles liées à l'environnement et aux pratiques de culture et la destruction de l'identité culturelle des communautés autochtones. En outre, il a entraîné différentes typologies selon les modalités de subsistance et le type de contacts entretenus avec la société nationale:
- a) **groupes tribaux isolés**: sans aucune communication avec l'extérieur ou n'ayant que des contacts occasionnels avec les nationaux. Ces groupes subsistent dans l'autarcie;
 - b) **groupes autochtones semi-isolés**: n'ayant que des contacts occasionnels et des relations économiques limitées avec la société nationale, ces communautés autochtones subsistent au moyen des processus traditionnels et conservent un degré élevé d'autonomie culturelle;
 - c) **groupes ayant des contacts permanents**: sur le plan régional, à des degrés divers, avec différents représentants de la société nationale;
 - d) **communautés intégrées**: constituent souvent la population ouvrière ou des producteurs spécialisés de certains biens de consommation et difficiles à différencier des paysans ruraux. Néanmoins, ces communautés ne sont en général pas tout à fait assimilées vu qu'elles se considèrent et sont considérées davantage comme faisant partie des populations autochtones que comme des nationaux.
7. En général, l'élément que dissimule le débat actuel sur la condition des autochtones ou des paysans est le problème fondamental de la possession et de la propriété des terres. La question la plus importante à laquelle se heurtent les populations autochtones d'Amérique latine est celle de leurs droits coutumiers sur la terre et le territoire, et elle revêt une importance fondamentale pour leur identité culturelle. Ce problème est particulièrement d'actualité dans le cas des hautes terres du Mexique, de l'Amérique centrale et des Andes, où sont concentrées la plupart des populations autochtones (FIDA, 1994).
8. Différentes études ont établi que les groupes autochtones de la région, spécialement dans les pays où plus de la moitié de la population est d'origine amérindienne, vivent dans des conditions de pauvreté extrême. En Bolivie, 65 pour cent de la population autochtone est pauvre; au Guatemala, 87 pour cent des familles autochtones vivent au-dessous du seuil de pauvreté, et 61 pour cent au-dessous du seuil de pauvreté extrême. Au Mexique, 80 pour cent de



la population autochtone est pauvre, comme au Pérou (79 pour cent), où plus de la moitié est très pauvre.

9. A l'intérieur des populations autochtones, ce sont les femmes qui sont les plus marginalisées. A un taux élevé d'analphabétisme et à un très faible niveau d'instruction viennent s'ajouter des conditions de travail précaires. A l'heure actuelle, il existe un mouvement demandant que les droits fonciers des femmes soient reconnus et que les femmes soient représentées au Parlement et au sein de toutes les autorités traditionnelles, communales, municipales, étatiques et fédérales.
10. L'on a relevé d'importantes différences dans les indicateurs économiques et sociaux des groupes autochtones et non autochtones. La grave dégradation de la situation économique des groupes autochtones se reflète dans le manque d'institutions et de services de base ainsi que dans de faibles niveaux de scolarisation et de revenus. En outre, ces groupes sont caractérisés par des taux élevés de fécondité et de mortalité infantile, par une faible participation des femmes à la population active et des incidences élevées d'analphabétisme et de travail des enfants.
11. Par ailleurs, la dégradation de l'écologie des territoires où vivent les groupes autochtones (par suite de l'exploitation de ressources forestières sans programme de régénération des écosystèmes), l'érosion des sols, l'absence de technologies adaptées aux conditions du milieu, le processus d'accroissement démographique et les pressions que celui-ci exerce sur les ressources sont autant de facteurs qui ont, à la fin du XXe siècle, transformé un grand nombre de ces groupes en véritables nomades.

PROJETS DU PAM EN FAVEUR DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Mexique

12. Selon l'Instituto Nacional Indigenista (INI), la population autochtone mexicaine représentait en 1995 10 millions de personnes. La diversité culturelle du Mexique se reflète dans le fait qu'il est pratiqué au moins 59 langues différentes et un très grand nombre de dialectes fortement contrastés: plus d'un million de personnes âgées de plus de cinq ans parlent le náhuatl, et quelque 250 000 personnes emploient cinq langues diverses (maya, zapotèque, mixtèque, otomi et tzeltal).
13. Selon le onzième Recensement général de la population et du logement, 41 pour cent des autochtones appartiennent à la population économiquement active, dont 69 pour cent dans le secteur primaire, 13 pour cent dans le secteur secondaire et 15 pour cent dans le secteur tertiaire, le reste étant occupé à des activités non spécifiées. Les activités productives sont concentrées dans le secteur primaire et sont pour l'essentiel destinées à l'autoconsommation. L'absence d'infrastructures pour la récolte, l'entreposage et la commercialisation de leurs produits obligent les populations autochtones à vendre leurs excédents, lorsqu'elles en ont, aux intermédiaires locaux à des conditions peu avantageuses.
14. Dans le Plan national de développement pour 1995-2000, le Gouvernement mexicain a pris trois engagements fondamentaux concernant les communautés autochtones: a) promouvoir l'adoption de mesures visant à encourager un développement équitable et équilibré entre les divers éléments culturels, secteurs sociaux et régions géographiques; b) promouvoir une profonde réforme institutionnelle; et c) encourager la mise en place d'un nouvel ordre juridique propice à la reconnaissance et au respect des droits des populations autochtones.



15. L'Instituto Nacional Indigenista a été créé en 1948 en tant qu'organisme public décentralisé du gouvernement fédéral chargé de formuler et d'orienter la politique gouvernementale touchant les populations autochtones. Au cours des premières années, ses activités ont porté sur l'étude, les services consultatifs, la diffusion d'informations et la formation afin d'encourager une amélioration de la situation des noyaux autochtones. Avec le temps et face à l'absence d'intervention des autres institutions fédérales et étatiques dans les régions autochtones, il a néanmoins assumé différentes fonctions opérationnelles.
16. En 1986, l'INI a créé un Fonds communautaire pour le financement de projets productifs des communautés autochtones. Les interventions institutionnelles ont reposé sur des méthodes de travail participatives, comme le diagnostic communautaire et la définition collective des projets, l'expérience ayant prouvé que les organisations autochtones étaient pleinement capables d'administrer les ressources visant à encourager leur développement.
17. Le projet **Mexique 3324 - "Aide à l'enseignement et au développement rural dans les communautés autochtones"** s'est achevé en août 1997. Ses objectifs immédiats étaient de faire en sorte que 90 pour cent des enfants autochtones vivant dans les foyers scolaires de l'INI achèvent leurs études élémentaires et obtiennent de meilleurs résultats scolaires, ainsi que d'améliorer la ration alimentaire des internes des foyers. Grâce à l'aide du PAM, il a été créé au moyen d'activités de monétisation un fonds représentant approximativement l'équivalent de 13,5 millions de dollars E.-U., qui devait être utilisé comme suit: a) 15 pour cent pour le financement de projets éducatifs; b) 40 pour cent pour le financement de projets productifs dans les foyers scolaires, la production de denrées alimentaires de base et la commercialisation de ces produits dans les communautés autochtones; c) 20 pour cent pour l'amélioration des installations de base de 8 000 foyers ruraux; et d) 25 pour cent pour le financement de projets spécifiques en faveur des femmes.
18. Au cours de la conception du projet, il n'a pas été tenu compte des besoins et de la sélection des populations cibles ni des différentes formes que pourraient revêtir l'assistance, mais il a été plutôt suivi la stratégie pluridisciplinaire déjà appliquée par l'INI. Les deux interventions du PAM ont porté principalement sur les foyers scolaires et sur les projets productifs d'aide aux communautés autochtones, conformément aux structures décentralisées de l'INI. La stratégie opérationnelle de l'INI, fondée sur la participation populaire, a été un élément positif, mais le PAM aurait dû passer en revue les mécanismes, modalités et formes de participation, comme spécifié dans son mandat.
19. Les bénéficiaires des activités du PAM ont été 63 400 enfants pensionnaires des 1 233 foyers scolaires de l'INI ainsi que les membres des communautés qui ont participé à des projets productifs dans les zones marginales de 25 Etats. S'agissant des foyers scolaires, les activités entreprises dans le cadre du projet ont été convenablement centrées, vu qu'il s'agissait de fournir une assistance aux enfants autochtones locaux. Dans le cas des projets productifs, qui ont englobé un grand nombre d'Etats, la dispersion des activités a été plus grande.
20. Il ressort des informations disponibles en juillet 1997 qu'il a été réalisé quelque 800 projets productifs dans 25 Etats. Ces projets, dans lesquels a été investie la majeure partie des fonds, étaient destinés, conformément au désir exprimé par les communautés, à améliorer la production des cultures commerciales, l'élevage et le traitement et la commercialisation des produits. Néanmoins, vu la grande diversité des activités réalisées dans de nombreux Etats, il s'est avéré difficile d'opérer sur une base homogène dans des zones apparemment caractérisées par une pauvreté extrême.
21. Les projets d'amélioration du logement pour 8 000 familles autochtones ainsi que les projets d'éducation n'ont pas suscité de problèmes majeurs, étant facilement identifiables. Néanmoins, les difficultés ont commencé lors de la mise en oeuvre des projets d'intégration des femmes aux



processus de production lorsqu'il est apparu qu'il n'avait pas été organisé d'activités concrètes à l'intention des populations féminines productives par suite, entre autres, d'un manque de sensibilisation et de formation des autorités et des techniciens de l'INI à l'identification et à la formulation de ce type de projets.

22. Par ailleurs, le système de suivi et d'évaluation des projets d'éducation et des projets productifs ne comportait pas d'indicateurs de base qui permettent d'évaluer quantitativement et qualitativement les progrès réalisés en ce qui concerne aussi bien l'amélioration des foyers scolaires que le développement communautaire.
23. Les documents disponibles permettent de conclure que l'aide du PAM a amélioré le régime alimentaire des enfants autochtones des internats et a probablement contribué à doubler le taux de scolarisation des filles et à améliorer leurs capacités d'apprendre. Le projet a été conforme au Programme national de développement des populations autochtones en cours, lequel accorde la priorité au financement direct des projets productifs dans les communautés autochtones. En ce sens, l'assistance du PAM a permis de compléter les ressources de l'INI. Les fonds mobilisés ont été affectés à des activités multiples qui n'ont pas toujours été axées sur les zones et les communautés appropriées. Par ailleurs, du fait du manque de précision du système de suivi, il a été difficile de déterminer la viabilité économique des projets productifs.
24. Les documents consultés portent par conséquent à conclure que les interventions du PAM dans les deux secteurs de l'éducation et des activités productives ont manqué de cohérence vu qu'elles ont été mises en oeuvre séparément et ont répondu davantage aux exigences de l'INI qu'à un projet conçu sur la base d'une identité propre et tenant compte des relations existant entre ces différentes composantes. De fait, alors qu'il était prévu que les enfants autochtones pensionnaires des foyers devraient provenir des communautés visées par le projet par le biais d'autres activités productives, cela n'a pas toujours pu être le cas dans la pratique.

Colombie

25. Selon les estimations, la population autochtone en Colombie compte 620 000 personnes, soit moins de deux pour cent de la population nationale. Elle comporte 81 groupes ethniques dispersés dans 27 des 33 départements du pays.
26. Selon le classement en fonction des modalités de subsistance établies par le Département national de la planification en 1980, les autochtones colombiens peuvent être classés en trois catégories: a) agriculteurs des régions andines dont les terres sont intégrées ou en cours d'intégration à l'économie nationale; b) autochtones de la côte du Pacifique, de l'Amazonie, de la Cordillère orientale et des savanes de l'Est, qui vivent de la chasse, de la pêche et de la cueillette dans la forêt ou la savane; et c) pasteurs de la Guajira. Si l'on tient compte des groupes classés dans les catégories b) et c), ces communautés intégrées représentent environ 70 pour cent de la population autochtone nationale.
27. Les communautés autochtones de la région andine et des vallées interandines ont été expulsées de leurs territoires ancestraux et confinées dans des localités caractérisées par des circonstances peu favorables: localités éloignées des centres urbains, landes exposées au vent (qui sont les écosystèmes les plus vulnérables), forêts et régions tropicales (ayant une faible productivité mais une grande valeur stratégique du point de vue de l'environnement) et régions semi-désertiques souvent dégradées par les autochtones eux-mêmes dans leurs efforts de subsistance.
28. A l'heure actuelle, les politiques gouvernementales concernant les populations autochtones sont reflétées dans: a) la Constitution politique de la Colombie de 1991, à l'examen et à l'approbation de laquelle ont participé des autochtones élus au suffrage populaire pour représenter leurs populations; b) le Plan national de développement pour 1994-1998, qui définit les intentions du



gouvernement en ce qui concerne l'aide aux populations autochtones; et c) le Programme d'appui et de consolidation ethnique des populations autochtones colombiennes de 1995-1998, dans lequel le gouvernement a pris à l'égard des autochtones de véritables engagements d'appuyer les systèmes sociaux, économiques, pédagogiques, culturels et sanitaires et les mécanismes de réglementation sociale.

29. Dans ce contexte, le projet **Colombie 2740 (Elarg.1) - "Appui aux activités socio-économiques et de protection de l'environnement dans les communautés autochtones"**, exécuté depuis 1995 par le Réseau de solidarité sociale relevant de la Présidence de la République, concerne exclusivement les communautés autochtones, conformément aux politiques du gouvernement et aux exigences des autochtones. Il a pour but d'améliorer les conditions socio-économiques de ces communautés grâce à des activités productives durables et respectueuses de l'environnement pour ce qui est aussi bien de l'adéquation des sols et du maintien du volume et de la qualité des eaux, ainsi qu'à des activités de protection de l'environnement.
30. Les populations cibles et les activités à appuyer ont été sélectionnées sur la base de plusieurs études de viabilité socio-économique cofinancées par le PAM et le gouvernement dans les zones les plus déprimées de huit microrégions (nord, centre, sud et est de Cauca, Narino-Putamayo, sud de Tolima, Sabanas del Caribe et Sierra Nevada), où vivent environ 50 pour cent des populations autochtones du pays.
31. Les communautés bénéficiaires ont été sélectionnées compte tenu de leur dynamique propre, de leurs besoins fondamentaux, de leur infrastructure économique et de leur degré d'organisation. Le projet a touché 304 communautés autochtones établies principalement dans les Andes colombiennes, soit 30 821 familles (ou 170 295 personnes) qui ont bénéficié directement des activités vivres-contre-travail (66 pour cent) et des activités de facilitation de l'accès au crédit (33 pour cent).
32. L'élément crédit du projet, qui a une envergure nationale, a permis aux communautés autochtones d'avoir pour la première fois accès au crédit par l'entremise du Fonds national de crédit autochtone, créé grâce aux apports de ressources du PAM et du gouvernement. Jusqu'à présent, les communautés autochtones étaient restées en marge des mécanismes de crédit vu que, leurs propriétés étant collectives et inaliénables, elles ne pouvaient pas réunir les conditions de garantie nécessaires pour pouvoir obtenir un prêt. Les activités financées au moyen des crédits accordés ont été, dans l'ordre d'importance, les suivantes: élevage, commercialisation, production agricole à moyen terme, espèces mineures, industries extractives et production à court terme.
33. Le projet a été caractérisé par un degré élevé de décentralisation et de participation des bénéficiaires aux activités. Les bénéficiaires ont participé à la planification et à la gestion des activités menées dans le cadre du projet par le biais d'instances créées à cette fin. Les autorités autochtones aux échelons national, régional et local, en coordination permanente avec les Cabildos Indígenas¹, qui sont les autorités autochtones de base reconnues par la législation nationale, ont participé à la formulation des activités. Des autochtones spécialement formés ont été intégrés aux équipes d'appui technique du projet, dont le profil était conçu en fonction des services d'appui dont avaient besoin les producteurs autochtones, selon les activités productives recommandées dans les études de préinvestissement.
34. La participation des femmes a été notable dans le cas de plusieurs projets productifs. Les femmes ont moins bénéficié des activités de crédit et d'organisation vu que le projet a été conçu

¹ Les populations autochtones vivent dans des réserves communales où est établie une organisation territoriale autochtone chargée de l'administration des terres et de la répartition de lopins de terre entre les habitants.



compte tenu des coutumes des communautés et du rôle traditionnel de la femme, laquelle n'exerce normalement pas de fonction dirigeante dans les cabildos. Dans le cadre du mécanisme de crédit, les traites étaient signées par les hommes, les femmes n'y figurant que comme cosignataires.

35. Compte tenu de la pauvreté des communautés, l'aide alimentaire joue essentiellement un rôle de transfert de revenus et revêt une grande utilité stratégique dans la mesure où elle permet de canaliser les investissements publics et privés en contrepartie de la main-d'oeuvre communautaire. En outre, le recours à la modalité vivres-contre-travail pour la réalisation des activités de conservation des ressources hydrauliques, des sols et des forêts a permis de catalyser les investissements dans les zones autochtones en encourageant à la fois l'action des communautés et l'application de la législation en vigueur.
36. Les activités productives rentables qui sont appuyées au moyen de crédits sont un excellent instrument de développement pour les communautés autochtones. Néanmoins, vu le grand nombre d'activités, il est difficile d'évaluer l'impact que celles-ci ont eu sur les revenus, la production et la situation économique des communautés, autrement dit dans quelle mesure et comment les communautés ont bénéficié de cette possibilité de crédit à la fois nouvelle et novatrice.

PROJETS DU PAM EXECUTES DANS DES ZONES AUTOCHTONES

Guatemala

37. Selon les sources consultées, la population autochtone au Guatemala se situe entre 2,5 millions et 5,3 millions de personnes, c'est-à-dire entre 42 pour cent et 66 pour cent de la population totale (voir l'annexe). Le Guatemala est l'un des pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes où les populations autochtones sont les plus concentrées: celles-ci sont caractérisées par un taux moyen d'accroissement démographique qui dépasse 2,8 pour cent par an.
38. La pauvreté au Guatemala a eu tendance à augmenter constamment et touchait 80 pour cent de la population en 1989, contre 65 pour cent en 1980. Pendant la même période, l'incidence de la pauvreté extrême est passée de 33 pour cent à 59 pour cent (INE-FNUAP), en particulier dans les départements ayant le plus fort pourcentage de population autochtone: Quiché, Huehuetenango, Haut et Bas Verapaz, San Marcos, Sololá, Totonicapán et Jalapa. En 1990, près de 80 pour cent des populations autochtones résidaient dans des régions rurales, 72 pour cent des ménages vivaient au-dessous du seuil de pauvreté et 45 pour cent au-dessous du seuil de dénuement. Les autochtones représentent 70 pour cent des analphabètes (40,3 pour cent en 1989), pourcentage très élevé si l'on considère qu'il n'est que de 30 pour cent parmi les "ladinos" (c'est-à-dire les autochtones qui parlent bien l'espagnol).
39. Les départements de l'altiplano occidental ont une très forte densité de population autochtone et sont caractérisés par une répartition très inégale des terres: moins de 1 pour cent des exploitations ont plus de 2 500 hectares, tandis que 2,2 pour cent des propriétaires terriens possèdent 65 pour cent des terres. En outre, 73 pour cent du nombre total d'exploitations ont moins de 3,5 hectares et occupent 10,5 pour cent des terres agricoles (recensement de 1979). Les céréales de base sont cultivées, essentiellement à des fins de subsistance, dans un très grand nombre de mini-exploitations où la situation agronomique ne pourrait pas être pire. Ce processus a eu pour effet d'aggraver la pauvreté et en particulier l'insécurité alimentaire qui règne dans les zones de l'altiplano où vivent les autochtones.
40. La situation sociale des populations autochtones dans le cadre du processus de paix et de développement du pays est reflétée dans l'Accord relatif à l'identité et aux droits des populations autochtones, qui offre pour la première fois au peuple guatémaltèque le moyen de faire reconnaître



sa pluralité ethnique, culturelle et linguistique. L'Accord est fondé sur la reconnaissance et le respect de l'identité et des droits politiques, économiques, sociaux et culturels des peuples Maya, Garífuna et Xinca.

41. Le projet **Guatemala 2587 (Elarg.1) - "Activités de conservation des sols et activités agroforestières dans les zones déprimées"** (1990-1995) a été conçu conformément aux politiques élaborées par le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation dans le but de mettre fin au processus de dégradation des ressources naturelles et d'améliorer la productivité des terres agricoles dans l'ouest et l'est du pays.
42. Les objectifs immédiats étaient de réduire l'érosion des sols afin d'améliorer la rétention des eaux dans les zones couvertes par le projet et d'accroître la production des petits exploitants grâce à des travaux de conservation des eaux et des sols et à une diversification de la production.
43. Le projet s'inscrit dans le cadre des politiques élaborées par le Ministère mais n'a pas été conçu spécialement en faveur des communautés autochtones. Il s'agit d'un projet orienté vers la production dans les zones autochtones. Sa conception initiale, qui poursuivait des fins multiples, envisageait des activités diverses qui ont néanmoins, pendant l'exécution du projet, été concentrées sur les activités productives ayant un impact économique et été limitées à un nombre plus réduit des zones.
44. L'orientation du projet est correcte, grâce aux méthodes appliquées à la sélection des communautés bénéficiaires, et elle vise principalement les zones dégradées caractérisées par une pauvreté extrême qui souffrent de l'insécurité alimentaire. La concentration des activités, approche que l'on essaye d'appliquer dans le contexte de la méthodologie des microbassins, permet d'apporter un appui aux communautés les plus isolées et les plus affectées par la pauvreté, qui sont pour la plupart autochtones.
45. Les bénéficiaires du projet sont 25 000 petits agriculteurs vivant dans des zones rurales déprimées de 10 départements (six dans l'est du pays, à savoir Zacapa, Chiquimula, El Progreso, Jutiapa, Jalapa et Santa Rosa, et quatre dans l'ouest, c'est-à-dire Huehuetenango, Quetzaltenango, San Marcos et Sololá). Le projet touche 253 communautés et fournit une assistance à 15 952 familles qui vivent dans des conditions de subsistance et qui sont pour la plupart d'origine Maya, Quiché, Mam ou Pocomam et parlent l'une des 23 langues vernaculaires du pays.
46. Les activités ont été programmées compte tenu des besoins des bénéficiaires et peuvent être classées dans quatre catégories, à savoir organisation et formation, transfert de technologies, encouragement d'initiatives communautaires et pratiques de conservation des sols.
47. L'appui aux activités de conservation des sols ainsi que la mise en place de systèmes d'irrigation ont permis aux petits agriculteurs de doubler leurs rendements, voire de les tripler, ainsi que de diversifier leur production au moyen, entre autres, de l'horticulture, ce qui leur a permis de s'intégrer pour la première fois à l'économie du marché. Il reste néanmoins un obstacle à surmonter, qui tient à l'accès aux marchés, lequel est affecté par le manque de financement, de source gouvernementale ou autre, nécessaire à la réalisation de microsystèmes d'irrigation qui contribueraient à accroître encore plus et à diversifier la production de denrées alimentaires de base.
48. Il a été dispensé une formation aux aspects techniques de la production, de la conservation des sols et des eaux et des activités agroforestières à 4 300 petits agriculteurs, dont 30 pour cent étaient des paysannes autochtones. Le projet a également eu un impact positif sur la participation des femmes autochtones au processus de production et à la prise de décisions ainsi qu'à la planification et à l'exécution des activités menées dans le cadre du projet et aux petites entreprises de production.



49. L'aide alimentaire est un moyen de promouvoir le développement du secteur de l'agriculture et de l'élevage en suscitant parmi les agriculteurs une prise de conscience de la nécessité de garantir la sécurité alimentaire de la famille et de la communauté grâce à une augmentation de la productivité agricole et à une diversification de la production. Il y a lieu de relever à ce propos que le principal impact produit par le projet tient à l'assistance technique et au transfert de technologies, qui encouragent les populations cibles à adopter de nouvelles pratiques.
50. Le système de suivi et d'évaluation a été programmé d'emblée, ce qui a permis de contrôler l'avancement des activités. L'on a automatisé le système d'information existant, qui comportait des modules concernant par exemple la répartition géographique et l'inscription des bénéficiaires, la liste des activités réalisées et les progrès accomplis sur la voie des objectifs fixés. Apparemment, cette information n'a pas été ventilée par sexe, ce qui aurait permis de suivre de manière plus détaillée l'impact du projet sur les populations bénéficiaires.
51. En conclusion, les activités de conservation et de gestion des sols et des eaux entreprises dans le cadre du projet contribuent à la réalisation de l'un des objectifs essentiels du PAM, qui est d'éliminer la faim et la pauvreté. Les techniques de conservation des sols et des eaux fondées sur la méthode de l'intervention concentrée favorisent un développement durable, l'autonomie et le sevrage de l'aide alimentaire, vu que les communautés marginales restent sur leurs propres terres sans devoir migrer pour accroître leurs revenus et participent à des activités agricoles et à des activités de développement communautaire.
52. Ce projet a démontré que la durabilité des activités peut être assurée si l'on réussit à motiver les groupes constitués pour les encourager à s'organiser et à collaborer dans la solidarité. Elle peut être améliorée aussi grâce à une formation des dirigeants communautaires, avec un appui technique, afin d'inverser le processus de dégradation de l'environnement au moyen d'un transfert de technologies et d'une formation à la gestion des sols et des eaux ainsi que d'une sensibilisation des bénéficiaires à la nécessité de faire en sorte que les activités soient auto-entretenues. Il faudrait, à cet égard, passer en revue les techniques autochtones et évaluer la possibilité de les utiliser dans le cadre de projets de ce type.

Pérou

53. La population autochtone péruvienne compte environ 9,2 millions de personnes, qui représentent plus de 40 pour cent de la population totale. Le Pérou est un pays pluriculturel et multilingue où coexistent 72 groupes ethniques au total et 14 familles linguistiques. Il existe dans la zone andine deux grandes familles linguistiques, les Quechua et les Aymará, et sept groupes ethniques, et l'on trouve 12 familles linguistiques et 65 ethnies différentes dans l'Amazonie. Les populations autochtones des régions andines sont officiellement reconnues comme communautés paysannes, tandis que les autochtones de la région de l'Amazone sont rangés dans la catégorie des communautés natives.
54. L'incidence de la pauvreté est de 69 pour cent parmi les populations autochtones, mais de 45 pour cent seulement parmi les populations non autochtones. Selon une enquête officielle réalisée en 1991, 45 pour cent de la population vivaient dans les régions rurales des montagnes, où se trouve concentrée la majeure partie des populations autochtones du pays. Sur les quelque 1 245 000 foyers des régions rurales des Andes, les deux tiers ont moins d'un hectare de terre arable, ce qui ne suffit généralement pas à une culture pouvant satisfaire les besoins nutritionnels minimums. D'une manière générale, les hommes émigrent vers les vallées andines à la recherche de travaux agricoles rémunérés et, de ce fait, un grand nombre de ménages sont dirigés par des femmes.



55. L'Instituto Indigenista Peruano est l'organisme chargé de programmer la politique autochtone du Gouvernement péruvien et d'orienter sa mise en oeuvre. Cet institut a établi une carte de la pauvreté sur la base d'une étude classant les communautés paysannes et natives en quatre catégories socio-économiques: misère, pauvreté extrême, pauvreté et situation acceptable.
56. Le projet **Pérou 5162 - "Réhabilitation écologique des petits bassins hydrographiques de la zone andine"** (1995-1999) a été conçu conformément à la stratégie de développement du secteur agricole élaborée par le gouvernement, qui est axée sur les communautés paysannes productives établies dans les régions rurales des montagnes où les foyers ont été affectés par une forte insécurité alimentaire.
57. Les objectifs du projet sont de rétablir et d'accroître la capacité productive des ressources hydrauliques et des sols dans 65 petits bassins hydrographiques de la zone andine, de créer un réseau de distribution de semences pour les principales cultures andines afin de relancer la production alimentaire dans ces zones, de créer des fonds autorenouvelables de crédit qui devront être administrés par les communautés paysannes et les ONG afin de promouvoir la production alimentaire dans les régions andines et de faciliter la formation des communautés paysannes à l'application de pratiques améliorées de gestion des cultures andines et de réhabilitation des petits bassins hydrographiques. La conception de ce projet est particulièrement appropriée à la situation des communautés autochtones même s'il n'a pas été formulé spécifiquement à leur intention.
58. Les populations cibles ont été sélectionnées de façon appropriée: ce sont les petits agriculteurs qui sont installés sur les hauts plateaux andins, à une altitude comprise entre 2 800 et 4 200 mètres. La stratégie qui inspire ce projet est fondée sur la méthode de l'intervention concentrée, selon laquelle l'on commence par sélectionner les zones où l'environnement est dégradé avant d'appliquer les critères de sélection des bénéficiaires. Du point de vue des communautés autochtones, l'orientation du projet est correcte vu que les communautés autochtones rangées dans la catégorie de la misère et de la pauvreté extrême vivent pour la plupart dans les régions visées par le projet (Cajamarca, Puno, Mosquegua et Tacna), qui correspondent à la carte de la pauvreté établie par l'Instituto Indigenista Peruano.
59. Les bénéficiaires ont été sélectionnés sur la base de critères très précis. L'on est parti de l'hypothèse que c'était dans les régions montagneuses dont l'environnement était dégradé que se trouvaient les petits producteurs de subsistance dont les ménages étaient les plus exposés à l'insécurité alimentaire et à la pauvreté aiguë. Des critères appropriés ont été appliqués pour chaque groupe de bénéficiaires, et une différenciation a été établie entre ceux qui participaient à la gestion et à la conservation des bassins hydrographiques, ceux qui devaient participer à la création de centres de distribution de semences, les bénéficiaires du fonds autorenouvelable et les participants aux activités de formation. En tout, 56 600 familles paysannes vivant dans les bassins hydrographiques ont bénéficié directement du projet.
60. L'exécution des activités a été caractérisée par une approche participative décentralisée qui s'est reflétée dans une définition claire des attributions des comités participants aux échelons national, régional ou local. Toutefois, la participation des femmes aux activités n'a pas été un des éléments pris en compte lors de la conception du projet. L'on a ultérieurement intégré à celui-ci une perspective sexospécifique et l'on s'est efforcé de sensibiliser les dirigeants et les techniciens à cet aspect, mais il est difficile d'évaluer les résultats obtenus à cet égard. La formation a été axée sur la planification participative dans une optique sexospécifique, mais il est difficile de dire avec précision quelle a été la méthodologie utilisée. Il importe de savoir si ce processus est allé de la base au sommet, c'est-à-dire de déterminer si l'on a pris comme point de départ les femmes paysannes afin de passer ensuite à la formation en groupe avant d'arriver aux organisations paysannes mixtes ou dirigées par des femmes.



61. Initialement, et bien qu'ils aient été bien conçus, les systèmes de suivi et d'évaluation ont été insuffisants. Par la suite, ils se sont améliorés peu à peu grâce aux entretiens organisés avec des bénéficiaires pour évaluer les avantages qu'ils avaient tirés du projet. En outre, il a été mis en place un système d'évaluation annuelle au moyen d'enquêtes auprès d'échantillons représentatifs des bénéficiaires. Les résultats de la dernière enquête ont fait apparaître que le projet avait notamment permis d'accroître la production et les revenus ainsi que les rations alimentaires et de réduire les migrations.
62. Il faudrait, lors de la conception des projets de conservation et de gestion des sols et des eaux (fondés sur la méthode de l'intervention concentrée), privilégier les activités tendant à renforcer l'autonomie alimentaire et à faciliter l'insertion sur les marchés locaux de la production des populations autochtones isolées. Il faudrait aussi mettre l'accent sur la revalorisation de la culture autochtone grâce à l'application de techniques utilisées par les Incas, par exemple l'aménagement de cultures en "plates-formes" qui ont donné des résultats positifs dans le cadre du projet. Il conviendrait, à cet égard, d'étudier de manière plus approfondie les possibilités d'utilisation des techniques natives.
63. La participation des bénéficiaires devrait toujours être organisée en groupe et en suivant une approche sexospécifique. Il faudrait encourager les femmes à participer à la gestion des projets dans le respect des traditions, ce qui contribuerait à renforcer la sécurité alimentaire au foyer, à réduire les migrations des hommes et à générer des revenus.

ENSEIGNEMENTS RETIRES ET RECOMMANDATIONS

64. Pour des raisons à la fois historiques et sociales, les communautés autochtones sont les plus pauvres des pauvres en Amérique latine. Il s'agit généralement de groupes caractérisés par une forte concentration de mini-exploitations dont la capacité productive est dégradée et qui vivent à un niveau de subsistance en n'ayant qu'une capacité limitée, voire nulle, de générer des excédents pouvant compléter leurs revenus.
65. Les politiques élaborées à l'échelon national en ce qui concerne les populations autochtones reflètent le degré de concentration de ces dernières dans chaque pays. Dans les pays où les populations autochtones constituent au moins la moitié de la population totale, le processus de formulation des politiques nationales tient traditionnellement compte, depuis longtemps, de considérations de nature ethnique et culturelle. Dans les autres, en revanche, la présence des groupes autochtones n'influe guère sur les politiques nationales de caractère général.
66. Les progrès accomplis en ce qui concerne le statut juridique des autochtones dans les pays d'Amérique latine sont rudimentaires étant donné que les minorités nationales n'ont guère eu la possibilité de participer à la formulation des lois. Il s'agit là d'un aspect déterminant dans la définition du rôle des communautés autochtones, ainsi que dans les caractéristiques que doivent réunir les interventions visant à promouvoir leur développement. Dans le cas de la Colombie, par exemple, les communautés autochtones, bien que constituant une minorité nationale, ont réussi dans nombre de leurs revendications, principalement pour ce qui est de la réforme de leurs relations avec l'Etat en vue d'obtenir la satisfaction de leurs besoins.
67. Le PAM, dans le cadre de ses politiques générales, cherche à identifier les programmes ou les projets de nature à aider les groupes les plus nécessiteux ou ceux pour qui l'alimentation absorbe la majeure partie du budget familial. Etant donné la pauvreté des communautés, l'aide alimentaire revêt une importance capitale pour appuyer des activités productives et aider à élever les revenus et à accroître la production de denrées alimentaires qui puissent, à court terme, améliorer la sécurité alimentaire des groupes à faible revenu et permettre aux communautés de s'autogérer. La



modalité vivres-contre-travail dans le cadre de projets productifs présente un net avantage comparatif, vu que la livraison de vivres en contrepartie d'un travail en association permet d'éviter l'individualisme que suscite une rémunération en espèces.

68. Les principes qui devraient inspirer les activités du PAM concernant les communautés autochtones devraient être fondés sur la nécessité de faire en sorte que celles qui sont visées par les interventions du PAM soient consultées et participent à l'identification, à la planification, à l'exécution et à l'évaluation du projet à toutes ses étapes et que les représentants des communautés autochtones soient reconnus comme interlocuteurs valables. Cela constituerait une reconnaissance concrète du droit des populations autochtones de déterminer leurs propres priorités et de contrôler leur propre développement économique, culturel et social. Le cas de la Colombie est un bon exemple vu que, grâce au degré élevé de participation des communautés autochtones au niveau décentralisé, les communautés elles-mêmes coordonnent l'action institutionnelle dans le cadre des initiatives de développement les plus compatibles avec leur culture et avec leurs aspirations.
69. Le PAM devrait s'employer à promouvoir une pleine participation des femmes autochtones aux activités de production, l'intention étant de faire en sorte que les femmes aient véritablement une part des avantages des projets, qu'il s'agisse de la gestion des aliments, de leur participation aux comités de crédit, de leur intégration aux coopératives en qualité de membres à part entière ou de leur accès à la formation technique, en tenant compte de leurs intérêts stratégiques dans l'organisation et la réalisation des activités et des projets. Une participation des femmes autochtones est en effet de nature à garantir que la stratégie adoptée soit la plus compatible avec la culture et avec les aspirations de la communauté.
70. Reflet de coutumes ancestrales, les méthodes de travail des agriculteurs autochtones sont extrêmement organisées et sont caractérisées par le travail intensif en groupe, selon le système d'entraide, ce qui a des répercussions bénéfiques et un plus fort effet multiplicateur. Aussi le PAM devrait-il appuyer le renforcement de ces organisations associatives des groupes autochtones.
71. Le PAM devrait s'efforcer de sélectionner les zones et les communautés devant bénéficier de ces projets selon ses critères propres plutôt que de s'adapter aux structures existantes qui, d'une manière générale, entraînent une dispersion des activités et des zones d'intervention, comme c'est le cas du projet réalisé au Mexique. Le processus de sélection des activités appuyées par le PAM devrait être plus systématique et plus rigoureux et faire en sorte que ce soient les communautés elles-mêmes, dans un contexte participatif, qui identifient leurs besoins essentiels. En outre, il faudrait fournir une assistance technique accrue en vue de promouvoir un développement durable.
72. Il faudrait par ailleurs élaborer des indicateurs qui tiennent compte de l'opinion des bénéficiaires et facilitent l'application d'un système efficace de suivi et d'évaluation des interventions afin de pouvoir évaluer l'impact de celles-ci ou les effets de l'aide alimentaire. L'on éviterait ainsi des problèmes comme ceux qui ont surgi dans le cadre du projet réalisé au Mexique où il a été difficile, en l'absence d'un système approprié de suivi et d'évaluation, de mesurer la durabilité de l'impact des activités.
73. Il conviendrait, afin d'améliorer la formation au niveau communautaire, d'intensifier les transferts interinstitutionnels de technologies et assurer une formation technique dans des domaines comme les cultures natives, la conservation des sols et des eaux, la sylviculture, l'agroforesterie, l'aménagement rural et l'utilisation de technologies appropriées. Il faudrait en outre diffuser au niveau des communautés des méthodes appropriées pour les hommes et pour les femmes et appliquer des stratégies de nature à accroître l'effet multiplicateur des transferts de technologie.
74. La monétisation a permis aux communautés autochtones d'avoir plus facilement accès à des ressources qu'elles n'auraient pas pu se procurer autrement, comme le démontre la création de



mécanismes de crédit pour les populations autochtones en Colombie. De même, la monétisation a contribué à la mise en place de microsystemes d'irrigation au Guatemala, qui n'a pas manqué d'avoir un impact sur la production et la génération de revenus. Le PAM devrait établir des modalités de financement efficaces par rapport à leurs coûts afin de faciliter l'autogestion des fonds et d'assurer leur viabilité.

75. Le PAM devrait appuyer les activités d'aménagement des sols et des ressources hydrauliques en suivant la méthode de l'intervention concentrée et des microbassins, afin de protéger les ressources naturelles et d'améliorer la productivité des cultures de base. Il devrait en outre contribuer au financement des microsystemes d'irrigation de nature à promouvoir des activités génératrices de revenus à court et moyen terme et à diversifier la production dans le but d'intégrer progressivement celle-ci à l'économie de marché.
76. Il faudrait redoubler d'efforts dans le domaine des activités de commercialisation. A ce propos, il importe d'entreprendre des études de préinvestissement qui permettent de déterminer de manière assez certaine quelles sont les activités rentables, adaptées aux conditions de production des terres des communautés autochtones qui répondent à l'attente de ces dernières sans affecter négativement leurs cultures.
77. Afin d'assurer l'autonomie des groupes autochtones, c'est-à-dire un développement adapté à leurs conditions "sui generis", le PAM devra concentrer ses efforts sur l'élimination des causes de la pauvreté et la promotion du rôle des populations autochtones. A cet égard, le défi consistera à appuyer les communautés véritablement représentatives des groupes tribaux isolés et des groupes autochtones semi-isolés, lesquels ont toujours été laissés en marge des structures politiques et sociales, en renforçant leurs capacités institutionnelles au moyen d'une formation et en établissant des contacts permanents avec les communautés autochtones en question.
78. Afin d'accroître les avantages que les projets peuvent apporter aux communautés autochtones, le PAM pourrait collaborer, dans le cadre de l'aide alimentaire, avec d'autres organisations internationales et programmes bilatéraux ainsi qu'avec les entités locales et les ONG qui s'emploient à aider les populations autochtones par d'autres moyens, conformément à leurs mandats respectifs. Il faudrait appliquer des critères rigoureusement définis à la section et à la coordination des activités de caractère interinstitutions pour éviter de suivre des approches qui s'écartent des objectifs visés par l'assistance du PAM spécifiquement destinée aux populations autochtones.
79. Si l'on veut que les projets organisés par le PAM à l'intention des groupes autochtones puissent être mieux financés par les donateurs, il faut démontrer que l'on s'emploie à aider les groupes les plus isolés à réaliser des activités rentables de nature à consolider les économies des groupes autochtones et à encourager une politique de décentralisation et de participation. Cette participation est en effet un élément indispensable à la poursuite et à la durabilité des activités d'intégration après la fin de l'assistance extérieure.



ANNEXE

ESTIMATIONS DES POPULATIONS AUTOCHTONES D'AMÉRIQUE LATINE PENDANT LES ANNÉES 80
--

Pays	(1)		(2)		(3)	
	Populations autochtones (en milliers)	Pourcentage de la population totale	Populations autochtones (en milliers)	Pourcentage de la population totale	Populations autochtones (en milliers)	Pourcentage de la population totale
Argentine	360	1,1	350	1,2	-	
Belize	27	14,7	29	19,3	-	
Bolivie	4 150	56,8	4 900	71,0	2 642	51,3
Brésil	225	0,2	300	0,2	-	
Chili	550	4,2	1 000	8,3	-	
Colombie	300	0,9	600	2,0	238	0,8
Costa Rica	26	0,9	35	1,3	-	
El Salvador	1	0,0	400	7,3	-	
Equateur	3 100	29,5	4 100	43,2	-	
Guatemala	3 900	43,8	5 300	66,3	2 536	41,8
Honduras	110	2,1	700	14,6	49	1,3
Mexique	12 000	14,2	12 000	14,1	5 282	7,4
Nicaragua	48	1,2	160	4,6	-	
Panama	99	4,1	140	6,4	194	8,3
Paraguay	80	1,9	100	2,9	39	1,2
Pérou	9 100	40,8	9 300	46,5	3 627	24,8
Venezuela	150	0,8	400	2,2	141	0,9
TOTAL	34 226	9,3	39 814	10,4	14 748	9,7

Sources: (1) Gnerre (1990); (2) Jordan Pando (1990); (3) CELADE (1992)

Note: Chiffres non disponibles. Les données du CELADE proviennent de recensements et d'enquêtes officielles.

